

Je suis saisie de deux amendements, n^{os} 184 et 266 rectifié, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jacques Krabal, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour soutenir l'amendement n° 184.

M. Jacques Krabal, *rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire*. Il est défendu.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Buisine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

M. Jean-Claude Buisine, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire*. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé la mise en place d'une filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance. À compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les personnes mettant à titre professionnel sur le marché national des navires de plaisance ou de sport seront tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Cette filière sera financée par une éco-contribution versée par le chantier lors de la mise sur le chantier et, afin d'amorcer sa mise en place, par une quote-part du droit annuel de francisation et de navigation – DAFN – versée à des éco-organismes agréés.

L'amendement n° 184 vise à fixer cette quote-part à 2 % pour 2018, 3,5 % pour 2019 et 5 % à compter de 2020. Or je ne suis pas favorable à ce que l'on fige dès aujourd'hui, et sans limite de temps, cette quote-part à 5 % du DAFN dès 2020. Je vous propose donc, monsieur Krabal, de retirer cet amendement au profit de l'amendement du Gouvernement. À défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 184 et soutenir l'amendement n° 266 rectifié.

Mme Ségolène Royal, *ministre*. Je suggère moi aussi le retrait de l'amendement n° 184 au profit de l'amendement n° 266 rectifié du Gouvernement, qui fixe un taux de 2 % pour les années 2018 et 2019, afin de pouvoir évaluer la rentabilité de cette mesure. Le Conservatoire du littoral craint en effet un prélèvement aux dépens de ses recettes. La mesure proposée permettra de faire l'état des lieux et de voir comment poursuivre l'application de ce dispositif.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 266 rectifié ?

M. Jean-Claude Buisine, *rapporteur spécial*. Avis favorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Krabal.

M. Jacques Krabal. Je retire donc l'amendement n° 184.

(L'amendement n° 184 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Martial Saddier.

M. Martial Saddier. La mise en place de cette responsabilité élargie des producteurs – REP – a donné lieu à d'abondantes discussions lors de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique. Le dispositif proposé par l'amendement porte sur les années 2018 et 2019, en omettant 2017, mais je ne m'y opposerai certes pas car, même s'il s'agit d'une taxe supplémentaire, je crois me rappeler, madame la ministre, que le Gouvernement avait pris l'engagement que le pourcentage serait fixé en étroite concertation avec la filière et dans la transparence vis-à-vis de celle-ci.

Ma question est donc simple : puisque vous nous proposez aujourd'hui de concrétiser avec la création cette taxe ce que vous avez initialement souhaité inscrire dans la loi, pouvez-vous nous indiquer si ce taux de 2 % procède bien d'une concertation avec la filière concernée ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Ségolène Royal, *ministre*. Si j'avais écouté la filière, on n'aurait rien fait du tout ! Le dispositif aurait en effet pu s'appliquer, comme vous l'avez souligné, dès 2017, mais la filière a fait pression lors du débat parlementaire. Il s'agit de plus encore que d'une concertation avec la filière : il est indispensable d'enclencher un mouvement dans cette filière et cela soulève d'énormes réticences – on se demande du reste pourquoi car, s'il y a des réticences en France, c'est dans d'autres pays que les choses se feront. Je le répète sans cesse, en effet : la mise en place de l'économie circulaire, du retraitement et du démantèlement représente toujours un potentiel économique industriel et économique pour les ports français.

Étant donné que les filières traînent toujours les pieds et considèrent que la croissance verte va toujours trop vite, les dispositifs sont assez modestes, mais nous ne reculerons pas sur ces dispositifs, si modestes soient-ils. Si j'avais été à la place de la filière, j'aurais jugé préférable de prendre de l'avance et de mettre en place les équipements industriels permettant de procéder au recyclage des navires. Il y a là en effet un potentiel mondial qui permettrait à la France d'être en première ligne si les filières avaient tant soit peu de vision. Or elles en manquent parfois : ayons donc pour elles cette vision du futur et de la transition écologique.

(L'amendement n° 266 rectifié est adopté.)